



REGLEMENT DU FESTIVAL U13F SAISON 2024 / 2025

Article 1: ORGANISATION

Ce festival est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Toutes les équipes de la catégorie U13F engagées en championnat seront automatiquement engagées sur le festival U13F, les clubs ne souhaitant pas participer devront envoyer un mail avant la date communiquée. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Article 2: SPECIFICITES DU FESTIVAL

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	Suivant nombre d'équipes sur sites
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou $\frac{1}{2}$ volée strictement interdit

Le Festival U13F est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2.1: Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e) et non suspendu(e). Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3: DEROULEMENT DES EPREUVES

Phase départementale :

↳ Tour 1: Samedi 16 Novembre 2024

Tour 2: Samedi 8 Mars 2025

- Finale départementale le 05 Avril 2025
- Finale régionale le 04 Mai 2025

↳ Les équipes sont réparties en 4 poules de 3 ou 4 équipes sur 3 ou 4 lieux différents (par tirage au sort effectué en réunion technique ou commission sportive).

↳ Temps de jeu par match 30 minutes pour les triangulaires

↳ Temps de jeu par match 20 minutes pour les quadrangulaires

↳ Un forfait entraîne une élimination directe du festival

Article 4: ATTRIBUTION DES POINTS

↳ Victoire : 3 pts

↳ Nul : 1 pt

↳ Défaite : 0 pt

Après ce tour, en cas d'égalité au classement, l'épreuve de jonglerie déterminera le classement final (8 meilleures joueuses qui ont réalisé le meilleur total « pied fort + pied faible »).

Article 5: EPREUVE DE JONGLERIE

Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie à chaque tour.

But de l'épreuve :

- Effectuer 50 jonglages pied fort et 20 jonglages pied faible.

Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).

2 essais par joueuse, les surfaces de rattrapages ne sont pas autorisées.

Un classement par équipe des 8 meilleures joueuses qui ont réalisé le meilleur total « pied fort + pied faible ».

Article 6: QUALIFICATION

Les 2 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le second tour (soit 8 équipes au total).

Il y aura 2 poules de 4 pour le second tour et les 3 meilleures équipes de chaque poule seront retenues pour la finale départementale (6 équipes)

La finale est organisée par la Commission du Football d'animation le **Samedi 05 Avril 2025**.

Article 7: LOIS DU JEU

Le règlement du Foot à 8 sera intégralement appliqué hormis « la pause coaching ».

L'arbitrage à la touche par une joueuse est obligatoire.

L'arbitrage au centre par un éducateur dont l'équipe ne joue pas SAUF si les clubs proposent des arbitres officiels.

Article 6: LITIGE

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par la Commission Féminine du District d'Indre et Loire dont, les décisions seront sans appel.

